

SEANCE DU 16 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur REMOND Bruno, Maire.

PRESENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, DUBOIS Véronique

Mrs BRIAS Denis, GILET Clément, MASTROLIA Francis, LEMAITRE Yves, OLIVEIRA Paulo, GRANDAY Alexandre REMOND Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme TANNE Chantal et Mr CARDENNE Marc

SECRETAIRE :

Mr GILET Clément

Le compte rendu de la séance du 7 avril 2015 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Les conseillers approuvent la décision modificative suite aux modifications sur le budget (opérations de cession).

AIRE DE JEUX

Ce mois-ci les deux nouveaux jeux à bascules ont été installés pour les enfants. Il reste encore à monter le toboggan ; pour celui-ci le Maire demande l'avis des conseillers sur le choix du sol à poser dessous soit des gravillons ou un sol en caoutchouc. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la deuxième option.

Monsieur le Maire remercie messieurs Yves Lemaitre et Paulo Oliveira pour leur aide pour ce montage.

L'aire de jeux devrait être totalement finie pour la rentrée de septembre.

SIETOM

La commune d'Andrezel siège au Comité syndical du SIETOM. Suite à la délibération de la révision des statuts du SIETOM, ainsi que la délibération de notre commune du 3 mars 2015, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le transfert de compétence obligatoire (collecte en apport volontaire des déchets recyclables, traitement des ordures ménagères et assimilées et traitement des déchets recyclables) et optionnelle du SIETOM (collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, traitement des encombrants ménagers et exploitation de déchetterie).

SDESM

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM.

SING SING SONG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à la demande de subvention de l'association Sing Sing Song pour un montant de 150 € pour l'année 2015-2016.

TRAVAUX ECOLE

Les travaux effectués pour remettre aux normes le logement au-dessus de l'école afin d'accueillir les bureaux de l'entreprise 2CO Multitechniques sont pratiquement terminés.

De plus, la société citée ci-dessus, a changé et fixé au mur le lavabo, rajouté un petit meuble et a refait gratuitement le plafond des toilettes de l'école de la commune.

VOIRIE

En début de mois, la société Colas est venue refaire gratuitement les travaux de voirie Route du Truisy entre la ferme de la Borde et les serres.

A la demande de Mr Benoit, le Maire informe les conseillers, d'un affaissement de la chaussée devant son domicile. Les conseillers demandent au Maire de faire des devis pour réparer la chaussée.

INTERCOMMUNALITE

Suite à la réunion du 12 mai 2015, le Maire informe les conseillers sur son contenu.

La loi NOTRE devrait faire passer les intercommunalités à 20 000 habitants.

Le Maire demande aux conseillers vers quelle intercommunalité ils souhaiteraient se diriger afin de rencontrer ensuite les maires de Champeaux et Saint-Méry pour essayer de rester ensemble vers la prochaine intercommunalité. Le conseil voudrait émettre un souhait mais le pouvoir de décision sur les futurs découpages revient à Monsieur le Préfet.

COURSE CYCLISTE

Le club cycliste de Ponthierry-Pringy nous remercie pour notre accueil lors de la course organisé le lundi de Pâques. Il souhaite renouveler l'expérience l'année prochaine.

RECENSEMENT

En 2016, aura lieu le recensement de la population de l'INSEE. A déjà été nommée Mme ROMAN Georgiane comme coordonnateur communal.

FETE FORAINNE

Messieurs MASTROLIA Francis, LEMAITRE Yves et BRIAIS Denis se portent volontaire pour aider à la mise en place du feu d'artifice.

Mesdames DUBOIS Véronique et CHABRAT Béatrice s'occuperont de la distribution des brioches aux personnes âgées (de plus de 65 ans) le lundi 29 juin 2015.

DIVERS

Mr GILET Clément remercie tout d'abord le Conseil Municipal pour sa présence et la gerbe de fleurs offerte lors des obsèques de son grand-père Mr LAPORTE Michel, ainsi que les habitants de la commune pour leur soutien.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.